



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
BRETAGNE

*Communiqué de presse, le 6 avril 2021*

Faune sauvage en détresse

# En Bretagne, la LPO sous tension

Alors que la saison de reproduction et de nidification débute à peine, la situation de la faune en sauvage en détresse est déjà sous tension en Bretagne. Le 28 mars dernier, le centre de soins Volée de Piafs a en effet décidé de suspendre soudainement les accueils d'animaux blessés. Conséquence, le centre de sauvegarde de l'Île Grande, géré par la LPO France, est aujourd'hui la seule structure bretonne à pouvoir accueillir différentes espèces d'animaux sauvages, mais avec une capacité limitée à 1 000 individus par an.

Historiquement mobilisée sur la gestion de la faune sauvage en détresse, aux côtés des réseaux bénévoles des centres eux-mêmes, la LPO Bretagne doit dès lors s'organiser pour faire face aux mois difficiles qui s'annoncent (en attendant d'y voir clair sur la situation du centre morbihannais). **Pour rappel, la LPO n'est ni mandatée, ni financée, pour mener une mission de service public dans le domaine de la faune sauvage en détresse !** Autrement dit, les actions proposées par l'association bretonne, qu'il s'agisse de la gestion des téléphones dédiés à la médiation ou des rapatriements d'animaux blessés vers les centres de soins, sont réalisées de façon exclusivement bénévole.

Depuis ces 10 dernières années, les accueils d'animaux sauvages blessés et les contacts téléphoniques avec les personnes qui les découvrent ne cessent d'augmenter (prise de conscience sociétale grandissante, accélération du réchauffement climatique...), sans que les capacités humaines et matérielles ne suivent au niveau des centres de soins, faute de soutien et de moyens (publics et privés). Il est donc à prévoir que la grande majorité des demandes du grand public, qui commencent déjà à se multiplier, ne recevra pas de réponse appropriée.

**Dans l'urgence, malgré l'arrêt des accueils au centre Volée de Piafs, la LPO Bretagne a décidé de maintenir ses outils de médiation (téléphones, réseaux sociaux) ouverts**, afin de :

- conseiller au mieux les découvreurs pour qu'un maximum d'animaux sauvages puisse rester dans le milieu naturel (soit parce qu'ils ne sont, en fait, pas en danger, soit pour leur permettre, à défaut d'être sauvés, de jouer leur rôle dans la chaîne alimentaire – sous réserve qu'il n'y ait aucun risque sanitaire);
- faciliter le transfert vers les centres de soins (éventuellement via le réseau des vétérinaires partenaires) des seuls animaux des espèces prioritaires et dont l'état de santé permet d'envisager une possible réhabilitation à la vie sauvage ;

- exposer aux découvreurs qu'il n'y a plus aujourd'hui, en Bretagne, de réelles solutions de prise en charge pour un certain nombre d'animaux sauvages blessés ou en détresse (citons les juvéniles de passereaux et de martinets, les mammifères de taille moyenne ou grande, les espèces anciennement appelées « nuisibles », etc.);
- permettre le transfert vers les vétérinaires partenaires des animaux ne pouvant être ni replacés dans la nature, ni soignés, afin qu'il soit mis un terme à leurs souffrances via une euthanasie.

**De son côté, le centre de soins LPO de l'île Grande a commencé à filtrer ses accueils, et rappelle qu'il ne peut pas accueillir les espèces suivantes :**

- Tous les mammifères plus gros qu'un Lièvre d'Europe ;
- Les espèces classées « susceptibles d'occasionner des dégâts » (ESOD, selon arrêté du 3 juillet 2019 dans le 22) suivantes : Fouines, Martres, Corneilles noires, Pies bavardes
- Les animaux de compagnie et toutes espèces domestiques : chiens, chats, lapins et NAC (reptiles exotiques, furets...), Pigeon biset...
- Les espèces élevées pour l'agrément ou la chasse : Paon bleu, faisans ou canards d'élevage, Cygne noir, Tourterelle rieuse, Colombe diamant, psittacidés (perruches, perroquets etc.), passereaux exotiques...
- Les espèces exotiques envahissantes : Oulette d'Égypte, Tortue de Floride, Erismature rousse, Ibis sacré, Raton laveur, Vison d'Amérique, Bernache du Canada, Ragondin, Rat musqué

→ *En cas d'incertitude ou pour plus de renseignements : 02 96 91 91 40*

**La LPO insiste enfin sur le fait qu'il ne faut pas se substituer aux centres de soin qui font défaut en prenant soi-même en charge des animaux sauvages en détresse :**

- d'une part parce que, s'il s'agit d'individus d'une espèce protégée, leur détention est légalement interdite.
- d'autre part, parce qu'il est courant que les animaux sauvages élevés par un humain non expérimenté se révèlent ensuite inaptes à vivre normalement dans le milieu naturel. Le soin à la faune sauvage nécessite la mise en place de protocoles stricts permettant d'éviter toute imprégnation (dépendance à l'homme) et facilitant la réintroduction dans la nature. Il s'agit donc avant tout d'un travail de professionnels !

Une étude régionale finalisée

En parallèle, la LPO Bretagne a engagé depuis un an, en partenariat avec la Région Bretagne et les structures spécialisées, un grand travail de sensibilisation des pouvoirs publics à la question de la faune sauvage en détresse. Sous l'égide de l'association, une étude régionale, lancée à l'automne dernier pour dresser l'état des lieux de la situation en Bretagne et proposer des pistes d'amélioration pour l'avenir, vient d'être finalisée ce printemps. Elle peut désormais servir de socle pour imaginer collectivement – en réunissant élu.e.s, acteurs publics, privés et associatifs – une véritable stratégie régionale afin d'améliorer durablement les conditions de prise en charge des animaux sauvages en détresse... Et pourquoi pas ouvrir la voie pour d'autres territoires.

Pour rappel, à l'échelle nationale, et bien au-delà, l'humanité assiste à une érosion massive de la biodiversité :

- 68 % des populations de vertébrés a disparu en moins de 50 ans au niveau mondial
- 30 % des oiseaux des campagnes a déjà disparu en France en 15 ans
- 40 % des espèces d'amphibiens risquent de disparaître à brève échéance de la surface de la Terre

- 40 % des espèces d'insectes est en déclin au niveau mondial alors que les trois quart des cultures alimentaires en Europe dépendent des insectes pollinisateurs
- 80 % de la biomasse d'insectes a disparu de l'Europe en 30 ans
- 1 million d'espèces animales et végétales est menacé d'extinction au cours des prochaines décennies  
(source : Etude PLoS One 2017 / WWF/ MTES / OFB 2020)

Or, dans ce contexte actuel d'érosion généralisée de la biodiversité, mais également d'accentuation des crises sanitaires mondiales, il est rappelé que les centres de sauvegarde de la faune sauvage en détresse sont :

- des lieux de veille sanitaire et de prévention des zoonoses à grande échelle,
- des sources de connaissances naturalistes et écologiques
- des structures de protection pour des espèces et des individus menacés
- des pôles de médiation favorisant la cohabitation avec le sauvage
- un modèle d'engagement citoyen pour la préservation de la biodiversité
- des lieux où le vivant est au cœur du quotidien, véhiculant des valeurs de compassion, compréhension, intérêt collectif, solidarité, bien-vivre ensemble, passion, conviction...

#### Contacts Presse

- LPO Bretagne : Olivier Retail, directeur, 06 77 30 21 49

- LPO France : Romain Morinière, responsable de la station de L'île Grande, 02 96 91 97 88

**Laurent Pélerin,**  
président de la LPO Bretagne

**Romain Morinière,**  
responsable de la station LPO de L'île Grande